

Restauration

Retrait du projet du
"non fait maison"
Page 2

Bâtiment

Une révision majeure du
dispositif MaPrimeRénov'
obtenue par la CAPEB
Page 2

Événement

Trois mois pour
redécouvrir les atouts
et les priorités des
entreprises de proximité
Page 3

Parité

Agir ensemble en faveur de
l'égalité professionnelle et
de la mixité des métiers
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux
actualités de l'U2P sur [u2p-
france.fr](https://u2p-france.fr), rubrique « Recevez
l'actualité de l'U2P »

Qualité de vie au travail : l'U2P se distingue du camp patronal pour défendre des mesures favorables aux petites entreprises

L'U2P souhaite que le bloc de négociation relatif au CETU, sorti de la discussion par le reste du camp patronal, soit introduit dans l'accord en cours de négociation sur la qualité de vie au travail.

Comme régulièrement dans son histoire, l'U2P a été amenée à se démarquer des autres organisations patronales afin que les règles d'organisation du travail répondent aux besoins des petites entreprises. L'objectif était aussi de préserver la loyauté de la négociation, principe que les partenaires sociaux se sont eux-mêmes fixés dans l'accord sur le paritarisme du 14 avril 2022, et de respecter les engagements qui ont été pris. Rappelons en effet que l'agenda social autonome arrêté par les organisations syndicales de salariés et les organisations représentatives des entreprises le 3 juillet 2023 prévoyait clairement de traiter du compte épargne temps universel - CETU. Cette volonté a été réitérée par les partenaires sociaux dans leur réponse au document d'orientation adressé par le ministre du Travail, dans laquelle ils ont confirmé leur accord sur les différents sujets de négociation. Ainsi, poursuivre les discussions en excluant toutes dispositions dédiées au CETU aurait laissé au gouvernement le soin de prendre des décisions sur un sujet qui concerne au premier chef les entreprises et les salariés de ces



entreprises, et à hypothéquer les chances d'aboutir à un accord largement majoritaire. Une reprise en main par le gouvernement se traduirait par un affaiblissement des partenaires sociaux et de la négociation paritaire, à laquelle l'U2P s'oppose. A la condition d'écartier tout risque d'alourdissement de la charge des entreprises, l'U2P considère que le compte épargne temps universel contribuera à accroître l'attractivité des TPE auprès des salariés. De plus, l'U2P propose d'intégrer dans l'accord un dispositif ambitieux de reconversion couplant la visite médicale de mi-carrière à un entretien professionnel permettant d'engager ensuite une reconversion professionnelle. Enfin, pour lever les freins à l'embauche d'un

sénior, l'U2P propose la mutualisation du coût des indemnités de rupture de contrat de travail en cas d'inaptitude. C'est pourquoi notre organisation a présenté des dispositions relatives au compte épargne temps universel et à la reconversion professionnelle. « Nous essayons de porter une vision moderne du travail, afin d'être attractif », a affirmé Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P, chef de file pour ces négociations. Des discussions spécifiques sur le CETU, ainsi que sur l'avenant à la nouvelle convention d'assurance chômage sur l'indemnisation des seniors devraient débiter quelques jours après le 8 avril, date de la prochaine négociation entre les partenaires sociaux. ●

Retrait du projet du "non fait maison"

L'action conjointe de la CGAD, du GHR et de l'UMIH, appuyée par l'U2P, a permis le retrait de la proposition de loi visant à imposer la mention « non fait maison » sur les cartes et menus des établissements ayant une activité de restauration.



La CGAD qui représente l'ensemble des artisans et commerçants des métiers de bouche (boulangers, charcutiers, traiteurs, pâtisseries, bouchers,...) ainsi que le GHR et l'UMIH qui représentent spécifiquement les restaurateurs ont exprimé leur satisfaction après le retrait de la proposition de loi visant à imposer la mention « non fait

maison » sur les cartes et menus, des établissements ayant une activité de restauration. Cette proposition, qui devait être débattue au sein de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale le 20 mars puis dans l'hémicycle à partir du 25 mars, a été retirée au profit de l'engagement d'un dialogue constructif entre les parlementaires, le

gouvernement et les professionnels. Cet abandon ouvre la voie à des propositions plus adaptées et constructives, favorisant la transparence, tout en respectant la complexité des métiers. Il est important de défendre la qualité et la transparence pour les consommateurs pour toute la filière de la restauration hors domicile, mais il n'est pas possible de faire apparaître une mention négative sur les cartes ou tout autre support. La proposition de loi initiale soulevait des inquiétudes dont la stigmatisation des plats, des produits et des établissements, une classification injuste de plats traditionnels, ainsi que des répercussions économiques sévères pour un secteur déjà en difficulté. En réponse, les professions travaillent

depuis plusieurs mois ensemble pour élaborer des propositions alternatives visant à renforcer la confiance des consommateurs sans nuire à la réputation et à la viabilité économique des établissements. Parmi ces initiatives, il est proposé la mise en place d'un système d'affichage spécifique, obligatoire et harmonisé, permettant aux consommateurs d'identifier clairement les plats « fait maison » de ceux non fait-maison, à partir de produits industriels. Cette approche positive et transparente garantira une reconnaissance méritée du savoir-faire des professionnels, tout en informant les consommateurs de manière claire et directe. Dans cet esprit, un travail se poursuit dans le dialogue avec les parlementaires et le gouvernement. ●

Une révision majeure du dispositif MaPrimeRénov obtenue par la CAPEB

Suite à son appel de la dernière chance en décembre dernier, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a obtenu une révision majeure du dispositif MaPrimeRénov et la simplification de la qualification RGE.

Vendredi 8 mars, Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique, et Guillaume Kasbarian, Ministre du Logement, ont dévoilé les mesures correspondant aux axes définis avec la CAPEB le 15 février dernier. Cette dernière a salué ces décisions par voie de communiqué, considérant qu'elles relanceront le marché de la rénovation énergétique, en baisse depuis l'entrée en vigueur de la réforme de MaPrimeRénov. Ces arbitrages reflètent largement les demandes de la CAPEB pour soutenir les entreprises artisanales du bâtiment et encourager les travaux pour un plus grand nombre de ménages. Les mesures prises comprennent :

- La simplification des dossiers

administratifs par leur dématérialisation ;

- L'introduction d'une nouvelle voie d'accès à la qualification RGE par la validation des acquis de l'expérience ;
- La création d'un fichier unique des travaux aidés ;
- La réalisation de contrôles proportionnels à l'activité des entreprises ;
- Ainsi que d'autres mesures visant à favoriser l'implication des entreprises artisanales dans la rénovation énergétique.

Le Gouvernement a décidé de réintroduire les mono-gestes dans les travaux éligibles à MaPrimeRénov, de supprimer l'obligation de fournir un DPE avant ces

travaux, d'accélérer les agréments des Accompagnateurs Rénov' et de faciliter les groupements d'entreprises pour les travaux. La CAPEB estime que ces mesures relanceront l'activité des entreprises artisanales du bâtiment dans le domaine de la rénovation énergétique en 2024. Elle surveillera leur mise en œuvre et envisage d'optimiser MaPrimeRénov pour les années à venir. Le président de la CAPEB, Jean-Christophe Repon, s'est félicité du dialogue constructif avec le gouvernement, soulignant les bénéfices pour les ménages, les entreprises, l'environnement et les engagements nationaux. « C'était une étape indispensable pour relancer le marché. Nous devons tout

faire au cours de cette année pour faire en sorte que les rénovations d'ampleur puissent être réalisées en grand nombre, dans le cadre d'un parcours de travaux, et de manière opérationnelle et donc, éviter de se retrouver, fin 2024, dans l'impasse que nous connaissons aujourd'hui. » Voir le communiqué : <https://urlz.fr/pOZR> ●

L'APPEL DE LA
DERNIÈRE CHANCE
RÉFORME DE MAPRIMERÉNOV'



Parution au journal officiel :

Le monogeste réintroduit dans MaPrimeRénov'

→ 1ère concrétisation des victoires **obtenues par la CAPEB** le 8 mars dernier

Trois mois pour redécouvrir les atouts et les priorités des entreprises de proximité

Le Printemps de la Proximité qui se déroule du 21 mars au 21 juin 2024 a pour but de révéler le géant économique et les formidables atouts qui se cachent derrière cette multitude d'entreprises.



Si leurs activités diffèrent, les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux ont en réalité de nombreuses caractéristiques communes, dont la proximité. Proximité géographique d'abord, les entreprises étant implantées au plus proche de chacun, en milieu rural et urbain. Proximité dans la relation aussi, car à la différence de la

plupart des autres entreprises, le chef d'entreprise de proximité est en relation directe avec ses patients ou clients, et il met à leur disposition son savoir-faire et ses compétences personnelles, qu'elles soient techniques ou intellectuelles. Le Printemps de la proximité se traduit par une série d'événements organisés localement

et au plan national, visites d'entreprises, portes ouvertes de centres de formation, animations en centre-ville ou village... En fil rouge du Printemps de la Proximité, les U2P territoriales proposent également à des personnalités de partager la vie d'un chef d'entreprise de proximité en devenant « Artisan d'un jour », « Commerçant d'un jour » ou « Libéral d'un jour ». Plusieurs parlementaires et candidats aux élections législatives se sont déjà prêtés à l'exercice et ont ainsi pu découvrir les problématiques rencontrées par ces chefs d'entreprise : difficultés de recrutement, prix de l'énergie, innovations, protection sociale... « Notre objectif est de faire en sorte que la voix des petites entreprises soit mieux prise en compte qu'elle ne l'est

aujourd'hui même si des progrès ont été faits. Les grands secteurs représentés par l'U2P partagent beaucoup de points communs, à commencer par la taille de nos entreprises, mais aussi des valeurs telles que l'indépendance, la maîtrise des savoir-faire, la vocation professionnelle et la proximité. A travers de nombreuses initiatives locales, nous voulons notamment attirer l'attention des décideurs publics sur les apports de l'économie de proximité et sur les réalités des nos entreprises. » explique Michel Picon, Président de l'U2P. Contactez les U2P de département et de région pour connaître le programme détaillé du Printemps de la Proximité sur leur territoire. Les coordonnées des U2P territoriales : <https://urlz.fr/q1d9> ●

Agir ensemble en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité des métiers

La fonction de « chef d'entreprise » évolue et poursuit sa féminisation dans les secteurs de proximité. Avec plus de 800 000 cheffes d'entreprise, elles représentent désormais 40 % des travailleurs indépendants. Cette croissance qui se poursuit au fil des ans nous démontre à nouveau que les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans le développement de l'économie de proximité.

La féminisation de la fonction « dirigeant » est particulièrement forte dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation, ainsi que dans l'artisanat de fabrication et les professions libérales techniques et du cadre de vie. Des combats restent à mener notamment en termes de mixité et d'égalité professionnelle. C'est pourquoi l'U2P et les organisations qu'elle fédère continuent d'agir pour la promotion des femmes et pour apporter plus de liberté dans

les choix d'orientation. Pour valoriser toutes ces femmes qui font évoluer les métiers vers davantage d'égalité et de mixité et qui contribuent ainsi à la croissance des entreprises de proximité et au dynamisme de l'économie de proximité, l'U2P a réalisé cinq courtes vidéos. Le discours de Cécile Beaudonnat, Présidente du groupe parité à l'U2P, introduit la série de vidéos, elle vient instaurer le concept : donner la parole, de la visibilité aux cheffes d'entreprise

de proximité. « Nous avons besoin de femmes référentes qui normalisent le rôle des femmes dans l'entrepreneuriat » explique Cécile Beaudonnat. Les quatre autres vidéos proposent des parcours professionnels inspirants – au féminin ! Les thèmes abordés sont les freins ou difficultés rencontrés en tant que dirigeante d'entreprise, l'importance des organisations professionnelles et la place de la femme dans les métiers de proximité. Fromagère, photographe,

chauffagiste, expert-comptable, ces témoignages reprenant des parcours très variés sont disponibles sur les réseaux sociaux de l'U2P et sur la page : <https://shorturl.at/ewHNV> ●



LES ENTREPRISES DE
PROXIMITÉ AU FÉMININ

Les Brèves

Michel Picon nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Promu chevalier dans l'ordre national du mérite en 2021, le Gardois Michel Picon, agent général d'assurances, Président de l'U2P, et Président d'honneur de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL), a été nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur, sur proposition du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. C'est Olivia Grégoire, Ministre chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation qui lui a remis son insigne lors d'une réception organisée le 28 mars dernier à Bercy.



Bruno Le Maire annonce deux mesures de "simplification" pour les entreprises. Bruno Le Maire a annoncé deux mesures de simplification pour les entreprises. À partir de 2027, en cas d'arrêt maladie d'un employé, elles n'auront plus à le déclarer auprès de la Sécurité sociale pour lui permettre de toucher ses indemnités, promet le ministre de l'Économie. Le dossier d'arrêt de travail fourni par le salarié et le médecin suffira. Par ailleurs, indique-t-il encore, à partir de 2027, les employeurs n'auront plus besoin de réimprimer l'attestation d'assurance chômage pour la remettre

au salarié. Là aussi, "les informations transmises par le salarié à France Travail suffiront". Grâce à ces mesures, ce sont 40 millions de documents par an qui seront supprimés, évalue Bruno Le Maire, qui avait présenté mi-mars les objectifs de son futur projet de loi simplification.

L'U2P sur le front des JO et JOP à Paris.

Limitation des chantiers, encadrement strict des approvisionnements et des livraisons, réduction de certains transports en commun, sous effectifs en pleine augmentation d'activité..., les motifs d'inquiétude ne manquent pas pour les entreprises de proximité. Pour autant, l'U2P Ile-de-France et ses confédérations membres, ont fourni un travail de fond qui a déjà permis de lever une partie de ces inquiétudes. Dans l'attente de nouvelles informations qui permettront aux entreprises d'anticiper l'événement, quelques pistes sont déjà proposées aux entreprises franciliennes. Par exemple : modifier les circuits de livraison ou d'approvisionnement afin de maintenir le service aux clients ; décaler si besoin la date des congés de l'entreprise ; recruter du personnel supplémentaire afin de faire face à une augmentation d'activité ; basculer tout ou partie de ses services en activité partielle en pouvant compter sur l'aide financière de l'Etat... Le site « anticiperlesjeux.gouv.fr » peut d'ores et déjà aider dans la démarche d'anticipation de chaque entreprise : périmètres de sécurité et leurs modalités, calendrier prévisionnel par zone, cérémonie d'ouverture, épreuves sur route, dérogations et phases de montage, carte des impacts sur les déplacements... ●

Sur les réseaux sociaux

Intervention de @PiconMichel à l'invitation de la @DGEntreprises sur le défi de la simplification au niveau européen. Simplifier oui, mais arrêter de complexifier en parallèle. Un test TPE-PME doit être instauré pour vérifier la pertinence des mesures avant de les appliquer.

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 11 mars 2024

L'Agenda

11 mars

Participation du Président de l'U2P, Michel Picon, à la table ronde sur les politiques européennes, au Ministère de l'économie.

18 mars

Conseil Exécutif exceptionnel sur la négociation sur les séniors, les parcours et l'usure professionnels et le CETU.

19 mars

Participation du Président Michel Picon, du Vice-Président Jean-Christophe Repon et du Secrétaire général de l'U2P à une audition organisée par le Président du groupe Horizons de l'Assemblée Nationale sur la représentativité patronale.

Participation du Vice-Président Laurent Munerot et du Secrétaire général de l'U2P à une table ronde organisée par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale relative à la mission d'information sur les dépenses budgétaires et fiscales en faveur de la formation professionnelle.

20 mars

Participation du Président de l'U2P, Michel Picon, à la table ronde des partenaires sociaux : « Le paritarisme va-t-il disparaître » organisée par l'Association des Journalistes Sociaux - AJIS.

20 et 26 mars

Participation du Vice-Président Jean-Christophe Repon et du Secrétaire général de l'U2P aux séances de négociation interprofessionnelle sur l'emploi des séniors, le CETU, la progression des carrières, la reconversion professionnelle et la prévention de l'usure professionnelle.

28 mars

Réunion du Conseil Exécutif avec les U2P de région.

Réunion du Conseil National.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1 avril 2024

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Artisanat en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage